



2026/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 13 n° 26-039  
1.1-Marchés publics

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, M. Didier SOUQUET, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, M. Yanis AKRICH, Mme Sandra NIYONGERE, M. Théodore WAGNER, Mme Amira GOULAHIANE, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLLE, M. Gilles VASSE, Mme Agnès MERRIEN, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, M. Jean-Marc JUSTINE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Eliane E SA procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;  
M. Olivier ECHARD procuration à M. Jean-Marc JUSTINE ;  
Mme Béatrice DI PERNO procuration à M. Ivica JOVIC.

Monsieur Didier SOUQUET est élu secrétaire de séance.

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
15/04/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 29

**DATE D'AFFICHAGE :**  
15/04/2026

**OBJET : MODIFICATION DES BESOINS RELATIFS AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la délibération n°220419 du 1er avril 2022 portant adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le CIG Grande Couronne pour la dématérialisation des procédures, ainsi que l'approbation de la convention constitutive afférente.

Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne a constitué en 2021 un groupement de commandes permanent permettant aux collectivités adhérentes de bénéficier de prestations mutualisées, notamment :

- La dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;





2026/  
Commune d'Epône  
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 13 n° 26-039  
1.1-Marchés publics

- La télétransmission des flux comptables ;
- La fourniture de certificats pour les signatures électroniques ;
- Les convocations électroniques ;
- Les parapheurs électroniques ;

**Considérant** que, par délibération n°220419 du 1er avril 2022, la commune a adhéré à ce groupement de commandes et a défini ses besoins comme suit :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;

**Considérant** que les marchés conclus dans le cadre de ce groupement pour la période 2023-2026 arrivent à échéance au 31 décembre 2026 et doivent faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence pour une prise d'effet au 1er janvier 2027 ;

**Considérant** qu'à l'occasion de cette échéance, la commune a procédé à une réévaluation de ses besoins ;

**Considérant** qu'il appartient à chaque membre du groupement de définir les prestations auxquelles il souhaite souscrire en vue de la préparation de la future consultation ;

**Considérant** que la commune souhaite désormais recentrer son besoin sur le lot suivant :

- **Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;**

**Considérant** l'intérêt pour la commune de continuer à bénéficier d'une offre mutualisée et sécurisée en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission Finances, Ressources humaines, Affaires générales et Intercommunalité, consultée le 14 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré, à l'Unanimité (29 Voix Pour).**

**Article 1<sup>er</sup> :** DECIDE que la commune souhaite souscrire au lot suivant :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Article 2 :** AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement.

**Article 3 :** PRECISE que la délibération sera adressée à :

- La Préfecture de Versailles.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*





2026/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 21/04/2026 – Délibération 13 n° 26-039  
1.1-Marchés publics

EPONE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines  
Le **29 AVR. 2026**  
Et publié/affiché le **29 AVR. 2026**

M. Didier SOUQUET  
Secrétaire de séance



**Emmanuel BOLLE**

Maire d'Épône

